

# What's in a name?

## Le conservateur-restaurateur : une définition

Jeudi 11 avril 2024

Musée du quai Branly - Jacques Chirac  
222 rue de l'Université 75007 Paris, France & visio

### Conférence organisée par

le Comité pour la Conservation du Conseil International des Musées  
et la Fédération Française des Conservateurs-Restaurateurs

*programme complet à venir*



### Les questions en suspens concernant la définition de la profession

Quatre décennies après l'adoption de la définition de la profession par le Comité pour la conservation du Conseil international des musées (ICOM-CC), l'application de cette définition à la profession au niveau national reste un défi, la France représentant un bon exemple de cette difficulté.

Le 40e anniversaire de la définition de la profession de 1984 est l'occasion de réfléchir et d'explorer, dans un champ élargi, les questions soulevées dans le contexte français, où l'acceptation de la définition et de la dénomination de la profession semblent toujours en suspens, dans l'ambiguïté de la langue et du contexte culturel. Les réflexions sur les points essentiels du texte de 1984, la manière dont ils ont servi et guidé l'évolution et le développement de la profession et de la discipline jusqu'à aujourd'hui, l'examen des limites de la langue dans la définition du conservateur-restaurateur de 1984 ainsi que la pertinence de l'utilisation d'un vocabulaire commun, ouvriront le débat de cette conférence.

### De nouvelles approches pour la définition de la profession

Ces quatre décennies représentent également une période au cours de laquelle les pratiques et les théories de la conservation ont évolué.

En prenant la définition de 1984 comme élément fondateur et point de départ, cette conférence visera à ouvrir les discussions sur la profession et la question de sa définition, en interrogeant la possibilité d'étendre ou d'affiner la définition de la profession conformément à un contexte théorique plus large, englobant de nouvelles approches, notions et concepts, tout en résonnant avec les principes de la profession définis en 1984 pour l'essentiel.